

Puis-je demander un mi-temps médical sans avoir été malade ?

Mise à jour : Mercredi 24 janvier 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Non.

Le mi-temps médical est une **reprise du travail** à temps partiel.

Vous devez d'abord avoir été **1 jour malade** pour pouvoir être en mi-temps médical. Vous devez être 1 jour en maladie à 100% pour pouvoir être en mi-temps médical.

Si vous voulez réduire votre temps de travail, il existe d'autres possibilités.

- Vous pouvez demander à votre employeur pour **passer d'un temps plein à un temps partiel**. Pour plus d'informations, voyez la fiche "[Puis-je demander de passer à temps partiel ou à temps plein ?](#)".
- Vous pouvez prendre un **congé parental**, un **crédit-temps**, etc. Pour plus d'informations, voyez les rubriques :
 - "[Congé parental](#)" ;
 - "[Congé pour jeunes parents](#)".

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

